

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE



RÉGION ACADÉMIQUE



# Organisation de la scolarisation à compter du lundi 18 mai 2020

## Conseil d'école extraordinaire 14 mai 2020

*Nom de l'école*

# Sommaire

- I. Vie scolaire et sécurité sanitaire
- II. Organisation de la scolarisation
- III. Communauté éducative

# I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

## Le protocole sanitaire :

Il précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Une série de [vidéos](#) et un [kit d'affiches](#) sont proposés pour accompagner la réouverture des écoles.

Le jour de la rentrée, les élèves bénéficieront d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves (création graphique, vidéo explicative, représentation de la distance d'un mètre, etc.). Cette sensibilisation est répétée autant que nécessaire, pour que la mise en œuvre de ces prescriptions devienne un rituel.

# I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

## Entrées et sorties des élèves :

Avant l'arrivée à l'école, les parents sont invités à prendre la température de leur enfant. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus) l'enfant ne doit pas se rendre à l'école. Les personnels procèdent de la même manière.

L'entrée d'école se déroulera dans les conditions suivantes en respectant les horaires déterminés comme suit :

Groupe Cp : 8h20 – Groupe CM2 : 8h30 (une seule file d'attente marquée au sol pour le moment)

Un ou plusieurs accueillants viendront filtrer les entrées et le flux des personnes. Ils seront munis par les services compétents de masques. Les parents déposeront leur enfant à l'entrée du portail indiqué et l'agent se chargera de l'emmener en classe.

L'après-midi la sortie d'école se déroulera dans les conditions similaires en respectant les horaires suivants :

Horaire: Groupe Cp : 15h50 – Groupe CM2 : 16h00

**Nous remercions les parents d'éviter les regroupements devant les écoles.**

# I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

## La sieste :

Il s'agit de penser l'organisation des couchettes, le nettoyage des salles et la circulation des élèves.

## Les récréations :

Elles doivent être organisées par groupe de classe ou de niveau, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière. Les jeux de contact et de ballon doivent être proscrits, comme "tout ce qui implique des échanges d'objets".

Pour éviter les croisements de classes ou de niveaux, un planning des récréations est établi.

**Lavage des mains en début et fin de récréation !**



# I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

## Les gestes barrières :

Ils sont respectés par tous à tout moment.

## La distanciation physique :

Cette distance est d'un mètre entre chaque élève.

## Le lavage des mains :

Le lavage des mains à l'eau et au savon pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Il doit être réalisé à minima à l'arrivée dans l'école, avant de rentrer en classe, notamment après les récréations, avant et après le repas, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué, le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée (sous la surveillance d'un adulte).



# I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

## Le port du masque :

Pour les personnels, les autorités sanitaires recommandent le port du masque antiprojection, également appelé masque « grand public ».

Pour les élèves des écoles maternelles, il est "à proscrire".

Pour ceux des écoles élémentaires, il n'est pas recommandé, mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mauvais usage.

Des masques pédiatriques seront fournis pour les élèves présentant des symptômes.

# I. Vie scolaire et sécurité sanitaire

## Prévention particulière à destination des agents les plus exposés :

Les personnels qui ont [une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid-19](#) ou qui vivent avec une personne ayant cette vulnérabilité peuvent faire une demande de travail à distance selon les critères retenus par le « *Haut Conseil de la santé publique* ». Une autorisation leur sera accordée sous réserve de présentation d'un **certificat médical** justifiant la vulnérabilité.

## Responsabilité en cas de contamination :

La responsabilité des directeurs d'école ou des enseignants **ne pourra pas être engagée** devant le juge civil en cas de contamination d'un élève (Article L.914-4 du code de l'éducation). La responsabilité de l'État **se substitue dans tous les cas** à celles des personnels. La mise en cause de la responsabilité pénale d'un personnel ne pourrait intervenir qu'en cas de **manquement grave et délibéré**.



## II. Organisation pédagogique

### Prévoir un temps bilan :

Faire un bilan de l'enseignement à distance au niveau de l'école.

À la reprise, les connaissances et les compétences des élèves seront très hétérogènes. Dès les premiers jours, un temps sera utilement consacré à un point de situation pour identifier où en est chaque élève dans ses apprentissages et préciser ses besoins. Les parents seront destinataires d'une fiche navette.

### Accompagner les élèves les plus fragiles :

Les élèves qui n'ont pas participé avec assiduité à l'enseignement à distance feront l'objet d'une **attention toute** et de **prévenir ainsi un éventuel risque de décrochage scolaire**.

**Le RASED pourra être sollicité.** Le cas échéant, **les mesures habituelles liées à la protection de l'enfance s'appliquent**, selon les protocoles en vigueur.

Une vigilance sera portée aux élèves en **déconnexion numérique** avec la poursuite des dispositifs de distribution de papier comme MailEva. Un nouveau recensement de ces élèves se fera au cours de la première semaine.

## II. Organisation pédagogique

### Veiller à la continuité pédagogique pour les élèves en situation de handicap :

Le retour progressif des élèves en situation de handicap fait l'objet d'une attention particulière. Ils font partie des élèves prioritaires.

Les missions des AESH sont redéfinies.

#### En présentiel:

- Expliquer et éduquer aux gestes barrières, impliquer ces élèves.
- Prendre le temps de remettre en place les routines et rituels.
- Prendre le temps de laisser les élèves exprimer des émotions et des peurs.
- Prendre en compte l'accentuation des difficultés d'attention, d'impulsivité et d'anxiété.
- Accompagner particulièrement ces élèves à respecter la distanciation physique.

#### En distanciel:

Les AESH qui le souhaitent peuvent poursuivre l'accompagnement des élèves à distance uniquement, par mail, via le blogue de l'école ou par téléphone. Ils ne sont pas autorisés à se rendre au domicile personnel des élèves et de leurs représentants légaux.

## II. Organisation pédagogique

### Poursuivre les apprentissages jusqu'en juillet :

En cette fin d'année scolaire, l'enjeu est de s'assurer que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires au passage dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage. Des [fiches](#) présentent les objectifs par niveau d'enseignement.

### Enseignement en présentiel :

**Les ressources de la circonscription de Tampon 1 ne permettant pas d'accueillir toutes les demandes, seuls les niveaux prioritaires seront accueillis.**

	ACCUEIL PREVU	
STRUCTUR E Classe	Nbre d'élèves G1 (max de 15 élèves)	Nbre d'élèves G2 (max de 15 élèves)
CP	9	
CM2		15

### Enseignement à distance :

*Répartition des élèves des enseignants en présentiel sur les autres enseignants.*

## II. Organisation pédagogique

### Le conseil d'école extraordinaire :

**Rappel des objectifs de ce conseil** : présenter l'organisation de la scolarisation de tous les élèves à partir du 18 mai. Il pourra aussi utilement dresser un premier bilan du fonctionnement pédagogique pendant le confinement pour mieux prévoir la suite des enseignements.

### Lien avec les familles :

Les parents n'étant plus autorisés à entrer dans l'école, de nouvelles modalités de communication doivent être spécifiées : téléphone, cahier de vie, blogue, mail, classe virtuelle, affichage.

*Les outils, modalités et la fréquence de la communication doivent être définies.*

Un point hebdomadaire sera communiqué aux familles: nombre d'élèves accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire.

## III. Communauté éducative

### Lien avec les mairies :

Suivi régulier de la mise en œuvre du protocole sanitaire.

Identification des rôles et missions des différents agents communaux.

### Travail au sein de l'équipe d'école :

Les modalités et le calendrier des concertations seront redéfinis. Les réunions en présentiel doivent se tenir dans le respect des gestes barrière. Les missions attendues et l'organisation du temps de chacun en intégrant les AESH et ATSEM doivent être définies.

### Contacts utiles :

Numéro du médecin de l'éducation nationale : 0262 57 98 08...

Numéro de l'infirmière scolaire : ...

Adresse du blogue de continuité pédagogique :

<https://bloc-note.ac-reunion.fr/9740405x/>